



# En Bref...

06/2011

*Le 21 juin 2011, C.E. et D.P. ont été convoqué par l'employeur. De ces réunions on a retenu ça :*

**Situation de l'emploi au sein de l'établissement :** 47 postes à pourvoir. 1 poste sur DLA, 2 sur DLB, 11 sur DTA, 13 sur DTH, 11 sur DVA, 1 sur DTU, 4 sur DTJ, 1 sur DNYEE et 3 sur Climatelec subissant une petite réorganisation en septembre, avec un CUE pour le département électrique.

**Info bureau CE.** Malgré un règlement mitonné à sa convenance et celle de ses pairs... le Secrétaire du CE veut imposer ses choix sur les voyages achetés pour 2012 : Cuba, et Rhodes. Sans consultation du CE car débattre avec la « minorité » est sans doute superflu. Face au mécontentement de ladite « minorité », le *caudillo* tout en refusant d'écouter les arguments des différents élus retire son projet de l'ordre du jour ... d'autant plus que la direction estime qu'il convient de respecter le règlement : courageux mais pas téméraire notre apprenti dictateur ...

### En vrac :

**Intéressement 2011 :** Selon la direction, l'établissement sera *intéressable* grâce aux travaux CRE et à la formule de révision du P2. Deux centres (DLA et DVA) sont en difficulté mais la direction reste persuadée que grâce à un effort de pilotage et une bonne gestion, ces deux centres atteindront leurs objectifs.

Concernant le **secteur DLGB**, qui participe à une forte contribution sur ses codes ERE, son portefeuille sera disséminé dans les autres secteurs... sans information ni consultation préalables du C.E. ? Quelle organisation est prévue ? Quelles incidences prévisibles sur l'emploi tant au sein des structures que dans l'exploitation ? Curieusement, le Secrétaire, si tenace pour imposer ses lois, ne semble n'avoir rien à redire...

**Point sur la formation, et consultation concernant l'embauche du personnel en contrat de professionnalisation.**

A ce jour la dépense est de 65 K€. Le budget prévisionnel sera dépassé suite aux formations CRE, un dépassement de 20 à 25% pour 2011.

Le DIF, une relance a été adressée aux RTC pour une plus forte utilisation.

Concernant les contrats de professionnalisation : 10 % devrait être embauché, 3 % vont continuer la formation chez nous, 23 % n'ont pas été retenus, 10 % vont poursuivre leurs études ailleurs. 53 % de nouveaux sont prévus.

**Centre DTA : qu'en est-il de la réorganisation suite à la prise en contrat des lycées.** Le contrat prenant effet le 1<sup>er</sup> août 2011 et en attendant le début de l'année 2012, se sont différents secteurs qui interviendront sur ces installations jusqu'à la mise en place d'un secteur spécifique dont le futur chef de secteur est en court de recrutement.

## Ces salariés qui gagnent moins que le SMIC

Un salarié sur quatre est dans une branche dont la grille démarre sous le salaire minimum. Alors que le 15 novembre dernier, seul un salarié sur 10 travaillait dans une des 21 branches de plus de 5.000 salariés dont la grille commençait au-dessous du SMIC. Aujourd'hui, ils sont plus d'un sur quatre dans cette situation, selon des documents préparatoires à la réunion du comité de suivi de la négociation salariale de branche, que *Les Echos* s'est procuré. Une situation en grande partie consécutive à l'augmentation légale du SMIC de 1,6% au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Selon ces documents, qui émanent du ministère du Travail, sur les 175 branches de plus de 5.000 salariés recensés, 48 ont leur premier coefficient salarial inférieur au SMIC. Ces 48 branches regroupent quelque 2,4 millions de salariés, soit 27% du total. Or ce premier coefficient sert de base à la rémunération de toutes les personnes d'une même branche. La situation risque de se dégrader. Parmi les branches mauvaises élèves, dix étaient déjà dans le même cas fin 2010, comme les organismes de formation (86.000 salariés), ou les prestataires de service du secteur tertiaire (109.800 salariés). Mais les 28 autres branches concernées, comme les particuliers employeurs (775.000 employés) ou les officines de pharmacie (119.500 salariés) étaient en règle avant l'augmentation du SMIC. Et la situation risque de se dégrader encore, puisque, suite à l'inflation, le SMIC devrait être encore revalorisé. Ce qui porterait mécaniquement le nombre de branches en infractions à 124, donc 8,5 millions de personnes seraient concernées, soit 75% des salariés. La direction générale du travail aura bien du mal à contrer la dérive : le gouvernement a repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'entrée en vigueur des sanctions prévues par la loi de 2008 pour les branches en infraction. Ces entreprises risqueront un allègement des charges moins favorable sur les bas salaires.

### LA CGT REVENDIQUE :

Niveau 1 : 1.600,00 €

Niveau 2 : 1.800,00 €

Niveau 3 : 2.000,00 €

Niveau 4 : 2.200,00 €

Niveau 5 : 2.400,00 €

Niveau 6 : 2.600,00 €

Niveau 7 : 2.800,00 €

Niveau 8 : 3.000,00 €

Niveau 9 : 3.200,00 €

**Salaire minimal mensuel = 1 600,00 €  
soit : salaire minimal annuel = 19 200 €  
+ 13<sup>ème</sup> mois + prime de vacances**



## Les prix de produits courants ont augmenté de 2,4% les cinq premiers mois de l'année.

Faire ses courses pèse de plus en plus dans le porte-monnaie. Selon une étude de l'Observatoire de l'association Familles rurales publiée dans *La Croix* mardi, les prix ont grimpé de 2,38% entre janvier et mai dernier. Le prix moyen du panel de produits suivi par l'association de consommateurs est ainsi passé de 131,75 € à 134,88 €. L'Observatoire se base sur 35 produits de consommation courante, incontournables pour la famille. Il relève six fois par an les prix dans différents commerces, essentiellement ruraux et compare ensuite les prix par type de magasin (hyper, supermarchés, magasins de proximité et hard-discount) et par type de produits (marques nationales, marques de distributeurs, premiers prix).

### Hausse importante pour les "premiers prix"

La plus forte hausse concerne les prix des produits "premier prix", qui ont augmenté de 3,46%, après un décrochage entre novembre 2010 et janvier 2011. Ils sont suivis par les produits de "marques nationales" (+2,75%) et ceux des marques "distributeurs" (+1,08%). Les catégories de produits qui augmentent le plus sont les jus de fruits, les desserts et les boissons chaudes. Ce qui ressort de cette étude, c'est aussi qu'il vaut mieux faire ses courses en 2011 dans un hypermarché, plutôt que dans un supermarché, un magasin de proximité ou un hard-discount. En 2010, le magasin le moins cher pour faire ses courses était le supermarché. Pour le président de Familles Rurales, Thierry Damien, ce qui est "frappant", c'est d'avoir "déjà une hausse de 2,8% à ce moment-là de l'année". Car, note-t-il au micro d'Europe 1, "si l'on regarde les deux années précédentes, nous étions plutôt sur une diminution de prix de 0,5% voire 1%".

### Les prix devraient continuer à grimper

Et cette tendance devrait se poursuivre avec la flambée des prix des matières premières. Au regard des prévisions d'inflation pour 2011 (+1,8% selon le gouvernement), l'association "redoute les hausses à venir", les prix n'ayant pas tous, selon elle, intégré les augmentations des matières premières. Elle demande "aux pouvoirs publics d'être vigilants et d'exercer une pression sur la grande distribution". "A la moitié de l'année, avoir déjà une hausse des produits de consommation courante ne présage rien de bon pour la consommation en fin d'année. On peut craindre 3,5% voire 4% de hausse, si la tendance reste la même", déplore Thierry Damien. Autre notification de Familles rurales : le "panier des essentiels", une sélection de produits alimentaires de qualité à prix attractifs lancé par le gouvernement début avril, n'est présent que dans un tiers des magasins. Ce que regrette l'association alors que plusieurs distributeurs s'étaient engagés à le proposer à leurs clients.